



**MAIRIE  
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE  
(62360)  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2021-22**

L'an deux mille vingt et un,  
Le 09 avril 2021 à 18h,

Département  
du Pas-de-Calais  
\*\*\*\*\*  
Arrondissement  
de Boulogne-Sur-Mer  
\*\*\*\*\*  
Canton  
de Boulogne Sud

**Date de convocation :** Le 26 mars 2021  
**Date d'affichage :** Le 26 mars 2021

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DÉGREMONT, Maire.

**Nombre de conseillers :** Catherine VANDEKERKHOVE, Dominique NAVET, Alain FIX, Béatrice BOULY, Patrick GOMEL, Bernard MOUSSAY, Sylviane CORNET, Michel QUANDALLE, Marie-Françoise LECAILLE, David NOËL, Julien DIEU, Valérie DELATTRE

12/19

Excusé(e)s avec pouvoirs :

- Fabienne PRIMA donne pouvoir à Dominique NAVET
- Jean-Pierre FLOUR donne pouvoir à Béatrice BOULY
- Betty BONNAFOUS donne pouvoir à Alain FIX
- Emilie LISSE donne pouvoir à Bernard MOUSSAY
- Michèle CAFFIER donne pouvoir à Catherine VANDEKERKHOVE
- Tatiana LECUYER donne pouvoir à Patrick GOMEL

6/19

Absent :

0/19

Formant la majorité des membres en exercice.  
Patrick GOMEL est nommé secrétaire de séance.

**REMBOURSEMENT TICKETS DE GARDERIE**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les inscriptions cantine et garderie fonctionnent grâce à l'application e.ticket. Les parents achètent des e.tickets de cantine et des e.tickets de garderie. La garderie du matin et du soir n'ont pas la même tarification. Lors d'achat de ticket, certains parents n'ont pas dissocié la garderie du matin à celle du soir et se retrouvent avec des tickets dans leur porte-monnaie virtuel dont ils n'ont pas d'utilité.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de rembourser les tickets non utilisés.

Après l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder le remboursement des e.tickets aux parents concernés.

Le Conseil Municipal : les Membres présents,

**REÇU EN PREFECTURE**

Le 14/04/2021

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-962-216209060-20210409-2021\_22-DE

Fait et délibéré  
A La Capelle-les-Boulogne, le 09/04/2021

Le Maire,

Jean-Michel DEGRETONT.



Certifié et rendu exécutoire le : 15 AVR. 2021

*Le Maire*  
Jean-Michel DEGRETONT



REÇU EN PREFECTURE

le 14/04/2021

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-062-216209080-20210409-2021\_22-DE